

## 2

# **Restructuration économique et recomposition sociale**

Nolwen Henaff, Jean-Yves Martin

En termes de stratégie, le Renouveau n'est qu'une nouvelle façon d'exprimer l'objectif de modernisation, à travers notamment la maîtrise des technologies et de leur évolution, qui a obsédé le Viêt-nam dès son indépendance. La phase actuelle de transition vers une économie de marché sous la gestion de l'État succède quant à elle à la phase de transition vers le socialisme. La transition impose un retour vers une économie pluri-sectorielle dans laquelle la population n'a plus la maîtrise des outils de production qu'à travers les individus et groupes sociaux qui la composent, et dont la convergence des intérêts cesse d'être une donnée pour devenir un objectif intermédiaire dans la recherche du bien-être collectif. La restructuration découle de la reconnaissance d'une économie pluri-sectorielle qui n'avait jamais cessé d'exister, dans la mesure où la transition précédente s'est interrompue sans avoir abouti. Ce constat, valide pour

le Nord du pays, l'est encore davantage pour le Sud, dans lequel la transition avait commencé tardivement et s'est achevée précocement. Dans la phase actuelle de transition vers le marché, l'émulation ne provient plus de la conformité aux normes collectives, comme dans la phase précédente de transition vers le socialisme, mais de la différenciation, qui se manifeste dans toutes les sphères de l'activité économique et sociale. Ce mouvement, que l'action redistributive de l'État ne parvient plus à compenser, entraîne un accroissement des inégalités dans tous les domaines.

## **Restructuration économique**

Sur le plan économique, la réunification imposait la coordination de deux économies aux structures et aux logiques opposées. Le Nord avait basé sa stratégie de développement sur l'industrie, en particulier l'industrie lourde. Cette orientation s'est trouvée renforcée par une situation de guerre quasi-permanente, offrant un débouché naturel à la production lourde locale. La priorité accordée à la production industrielle s'est traduite par un accroissement important de la part de l'industrie dans l'emploi total. À l'inverse, le Sud, qui avait mis l'accent sur les services, avait négligé la production industrielle, orientée essentiellement vers les biens de consommation et de confort, au point de voir sa part dans la production totale divisée par trois entre 1955 et 1975 [De Vienne, 1994 : 94-98]. La période de reconstruction ouverte par la victoire du Nord avait pour objectif de restructurer l'économie du Sud Viêt-nam sur le modèle du Nord. La crise à laquelle le pays doit faire face va le conduire à changer de stratégie : puisque les objectifs économiques ne peuvent être atteints grâce à la planification centralisée, ils devront l'être grâce au marché. Les initiatives privées se développent, tolérées, parfois encouragées

discrètement [De Vienne, 1994]. L'annonce du Renouveau permet d'officialiser le processus en cours et autorise le développement des marchés. La reconnaissance du caractère pluri-sectoriel de l'économie a des conséquences importantes sur l'emploi.

Les années 1981 à 1985 sont favorables à l'emploi, qui augmente de 6 % par an en moyenne pendant la période<sup>1</sup>. Cette croissance est portée par l'agriculture, qui attire davantage les actifs qui se reconvertissent que les jeunes qui entrent en activité (graphiques 1 et 2). Le retour à l'agriculture concerne 80 % des personnes qui changent d'activité en milieu rural pendant cette période [Henaff et Martin, 1999]. Cette croissance de l'emploi peut s'expliquer largement par les effets de la démobilisation : les retours de l'armée représentent jusqu'à 24 % des causes de changement d'emploi sur la période.

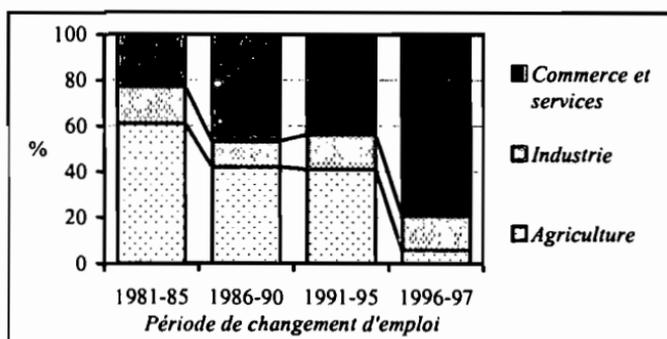
En termes de structure, la part de l'agriculture dans l'emploi total s'accroît. Elle va passer de 67 % à 73 % au cours des dix années qui séparent la réunification du Renouveau. La tendance amorcée au cours des années précédentes s'inverse et les objectifs d'industrialisation et de modernisation semblent s'éloigner. En effet, si la production agricole augmente rapidement, c'est par le biais du retour à l'exploitation familiale de type traditionnel et non pas par celui de la modernisation. Le morcellement des terres qui accompagne la contractualisation interdit tout progrès de la mécanisation, et entraîne même dans certains cas un recul de la mécanisation dans l'agriculture.

Pendant la période 1986-1990, la part relative de l'agriculture dans les nouveaux emplois augmente pour atteindre 60 % des entrées dans la vie active, tandis qu'un

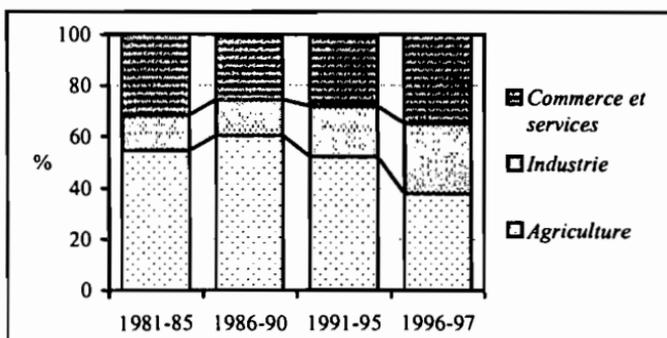
---

<sup>1</sup> Calcul effectué à partir des annuaires statistiques de l'Office Général des Statistiques.

Graphique 1  
 Secteur d'activité à l'issue du dernier changement d'emploi,  
 en fonction de la période de changement d'emploi



Graphique 2  
 Répartition du premier emploi par secteur d'activité,  
 en fonction de la période de recrutement



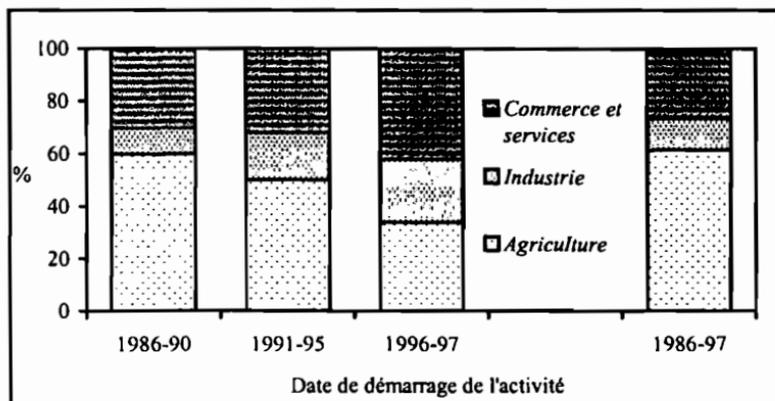
nombre croissant d'actifs de l'agriculture se reconvertissent dans le commerce et les services. En effet, l'autorisation donnée aux agriculteurs de commercialiser leurs surplus se traduit par une redéfinition de la division du travail dont l'organisation ne relève désormais plus de la coopérative mais du ménage. La commercialisation directe implique une reconversion de certains, en général des femmes, des personnes âgées ou des actifs dont la santé est insuffisante

pour les travaux agricoles. Cette organisation, permise par l'augmentation de la productivité du travail dans l'agriculture, a pour avantage d'augmenter le revenu du ménage à un moment où, tout en permettant un accroissement rapide de la production, la dissolution des coopératives entraîne la disparition de tous les avantages associés à l'action redistributive de l'État, relayée par les unités de production. Les besoins qui apparaissent permettent le développement des installations à compte propre dans le petit commerce et les services de proximité. Alors que le secteur du commerce et des services attire encore peu les jeunes qui entrent en activité, il absorbe près de la moitié des actifs qui changent d'emploi. Les demandes de ce secteur en formation préalable et en capital sont faibles, en particulier par rapport à celles de l'industrie.

En 1986-90, le commerce absorbe 37 % de la main-d'œuvre entrant en activité dans le secteur tertiaire, et un pourcentage équivalent de la main-d'œuvre qui travaille dans ce secteur à l'issue du dernier changement d'emploi. Cependant, le commerce, en particulier le petit commerce, qui représente jusqu'à 95 % de l'emploi total dans le commerce en 1991-95 et 89 % en 1996-97, attire de moins en moins les nouveaux actifs, et à partir de 1996, les travailleurs qui changent d'emploi. Dans le même temps, les services attirent une main-d'œuvre croissante. C'est en particulier le cas des services personnels (coiffure, photocopie, ménage, réparation...) qui représentent en 1996-97 plus de 40 % des nouveaux emplois dans le secteur des services et plus de 20 % de ceux qui ont changé d'emploi. Dans l'industrie, les branches bois et bambou, qui avaient attiré plus de la moitié des actifs qui ont changé d'emploi en 1986-90 perdent rapidement leur caractère attractif pour ne plus attirer en 1997 que 3 % des actifs qui ont changé d'emploi en 1996-97. L'industrie alimentaire absorbe en

revanche une part croissante de la main-d'œuvre qui change d'emploi. La construction, qui connaît un fort développement au cours des années 1990 fournit pendant cette période des emplois à 30 % de ceux qui changent d'emploi. Le textile et la construction sont les deux secteurs qui recrutent le plus sur la période 1986-1997. Ils représentent à eux deux plus de la moitié de l'emploi dans l'industrie.

Graphique 3  
Structure sectorielle de l'emploi en 1997, en fonction de la date de démarrage de l'activité (%)

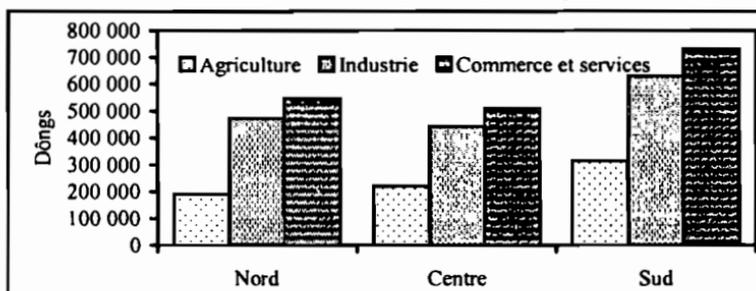


Globalement, on assiste donc à une diversification de la structure sectorielle de l'emploi depuis 1986, comme le confirme le graphique 3, en faveur du commerce et des services, et dans une moindre mesure de l'industrie, en raison de l'évolution convergente des structures des emplois de ceux qui entrent en activité et de ceux qui changent d'emploi. L'importance de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture et la faible mobilité de la main-d'œuvre dans ce secteur maintiennent cependant la part de l'agriculture dans l'emploi total à un niveau légèrement supérieur à 60 %.

Les tendances qui s'expriment en matière d'évolution de la structure de l'emploi semblent indiquer que la main-

d'œuvre se dirige vers les secteurs dans lesquels la rémunération est la plus élevée (graphique 4). Tandis que les ménages dont les revenus proviennent uniquement de l'agriculture constituent près des deux-tiers des ménages dont le niveau de vie est le plus bas, les ménages qui ont des revenus de l'industrie et du commerce constituent environ 80 % des ménages dont le niveau de vie est le plus élevé. La diversification des activités permet aux ménages agricoles d'améliorer leurs revenus, mais parmi les quelques 60 % de ménages qui ont des revenus agricoles, 60 % n'ont aucune autre source de revenu.

Graphique 4  
Revenus moyens du travail, par région et par secteur

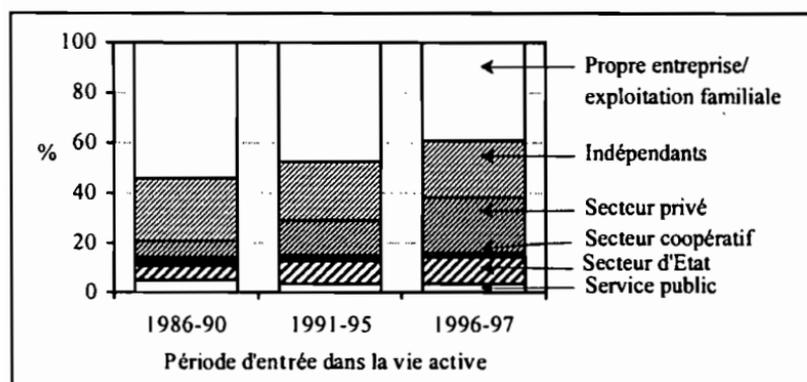


La libération des prix, et des salaires hors du secteur d'État, a donc eu pour effet d'accroître doublement les inégalités : les revenus augmentent, inégalement selon les secteurs et les régions, mais les besoins, qui se traduisent maintenant sur le plan monétaire, augmentent également. Parallèlement aux inégalités de revenu et de niveau de vie, qui tendent à s'accroître, apparaissent des inégalités liées au type d'emploi occupé. L'évolution de la structure de l'emploi par secteur institutionnel en fonction de la période d'entrée dans la vie active montre que proportionnellement, les entreprises familiales créent de moins en moins d'emploi pour leurs propres membres. La proportion de travailleurs

indépendants dans la main-d'œuvre qui entre en activité a également tendance à se réduire, bien que moins rapidement. En revanche, le secteur d'État et le secteur privé emploient une part croissante des jeunes qui entrent en activité.

Dans un premier temps, le Renouveau a entraîné un déplacement de la main-d'œuvre du secteur d'État et des coopératives vers le secteur familial et individuel, en particulier dans l'agriculture où la totalité de la main-d'œuvre qui était employée dans les coopératives travaille dans le cadre de l'exploitation familiale à partir de l'extension de la contractualisation et la disparition des coopératives (graphiques 5 et 6).

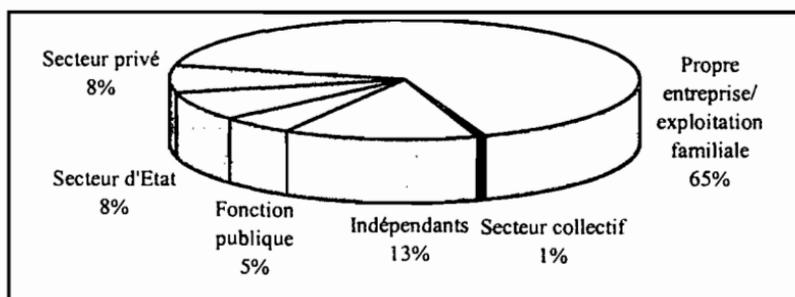
Graphique 5  
Secteur d'emploi en fonction de la période d'entrée dans la vie active



Au milieu des années 1980, l'offre de travail s'accroît fortement du fait du retour de travailleurs expatriés, en provenance en particulier des pays d'Europe de l'Est, et de la restructuration du secteur d'État. Ce secteur entreprend à partir de 1988 de se séparer d'une partie de ses effectifs dans l'armée, les administrations (décision 111), et dans les entreprises d'État par des dispositifs de départ en retraite

anticipée et de licenciement (décision 176). La plus grande partie des membres des coopératives, des militaires démobilisés, des fonctionnaires, des employés d'entreprises d'État en pré-retraite, et des anciens travailleurs expatriés, soit plusieurs centaines de milliers de personnes doivent retrouver un emploi. 81 % de la main-d'œuvre qui change d'emploi entre 1986 et 1995 travaille, à l'issue de ce changement d'emploi, dans l'entreprise ou l'exploitation familiale, ou exerce une activité indépendante. Les indemnités versées par l'État à ceux de ses salariés qui décident de partir volontairement, et les primes et formations dispensées à nombre de travailleurs de retour d'Europe de l'Est dans le cadre de programmes de réinsertion sur financement bilatéral ou de l'Union Européenne permettent à un nombre important de travailleurs de disposer d'un petit capital qui leur permet de démarrer une activité à compte propre. La contrepartie, c'est que les sommes versées par les entreprises d'État aux salariés qui s'en vont correspondent aux droits à la pension de retraite. Tous ceux qui quittent le secteur d'État se trouvent donc sans assurance pour leurs vieux jours. C'est également le cas des membres de coopératives, lorsque celles-ci sont démantelées.

Graphique 6  
Structure de l'emploi par secteur institutionnel, 1997



La restructuration du système implique également la perte des avantages liés au système de gestion sociale qui avait été mis en place dans le cadre de la planification centralisée, et était géré par les employeurs, c'est à dire la fonction publique, les entreprises d'État, et les coopératives. Ce système couvrait l'ensemble des besoins des travailleurs, et de leurs familles, en particulier le logement, la santé, et la scolarisation. La fin du « subventionnisme » signifie en particulier que désormais, les loyers doivent être payés à leur valeur réelle, que la scolarisation devient payante à partir du secondaire de base, que les soins médicaux ne peuvent plus être pris en charge dans leur totalité... La situation est en fait plus complexe, parce que le démantèlement du système de planification centralisée profite à ceux des salariés du secteur d'État et de la fonction publique qui ont l'usage de leur logement, qui équivaut en pratique à un droit de propriété. Ces logements peuvent être cédés, et le sont, aux prix du marché. Un certain nombre de salariés reçoivent également des parcelles, qu'ils revendent ou sur lesquelles ils se font construire des maisons. Un marché de l'immobilier commence à apparaître, alors que se développent les autres marchés de biens et services. D'une part la fin du « subventionnisme » a pour effet un accroissement généralisé des prix, qui se traduira au début des années 1990 par une période de très forte inflation, et d'autre part, l'accroissement de la disponibilité de biens et de services après des décennies de guerre et de rationnement accroissent les besoins, alors que les revenus restent faibles.

Dans le même temps, le secteur d'État recrute. Et progressivement, avec la mise en place d'un cadre légal, un secteur privé national et étranger peut apparaître et se développer. Il recrute une quantité croissante de travailleurs, même si son poids dans l'emploi total reste faible : 8 % seulement en 1997. La diminution du poids relatif de

l'emploi dans les entreprises et exploitations familiales est liée à la réduction du poids relatif de l'agriculture dans les entrées dans la vie active. Le marché du travail se structure, et le salariat représente une part croissante de la main-d'œuvre qui entre sur le marché du travail. La tendance est la même en ce qui concerne les changements d'emploi. Pourtant, les situations sont très hétérogènes, au sein comme hors du salariat.

L'entrée en vigueur en 1994 du Code du travail a défini les droits et obligations réciproques des employeurs et employés. Mais de larges sections de la main-d'œuvre échappent partiellement ou totalement à ces règles. En effet, le Code du travail ne s'applique pas aux non-salariés qui représentent 79 % de la main-d'œuvre totale, dont 74 % d'agriculteurs, et 23 % d'artisans et de petits commerçants. Pour ces derniers, la durée du travail dépend des saisons ou des clients. L'activité est donc le plus souvent irrégulière sur l'année, avec des durées hebdomadaires de travail très élevées pendant les périodes de forte activité. Pourtant, les conditions de travail ne sont perçues comme une difficulté que par moins de 2 % des non-salariés. Le tiers de la main-d'œuvre employée dans le secteur agricole est insatisfaite des conditions d'hygiène et de sécurité, contre seulement 16 % dans l'industrie, et 12 % dans le commerce et les services. Nombreux sont en effet les agriculteurs qui estiment que les engrais et pesticides qu'ils doivent utiliser pour améliorer la production nuisent à leur santé.

Parmi les salariés, on peut distinguer ceux qui ont un contrat de travail écrit et ceux qui ont un contrat de travail verbal. Parmi ces derniers, les travailleurs sur gages sont dans une situation généralement précaire. Près de 80 % d'entre eux rencontrent des difficultés dans leur emploi, liées essentiellement à la stabilité de l'emploi, mais aussi aux conditions de travail. À l'inverse, près de 80 % des

salariés qui ont un contrat écrit déclarent ne rencontrer aucune difficulté particulière dans leur emploi. Les travailleurs qui bénéficient des meilleures conditions de travail sont relativement plus nombreux dans le nord, dans l'industrie et les services, et dans le secteur public et le secteur privé enregistré. Outre le fait que le Code du travail ne s'applique qu'aux seuls salariés, il rencontre un certain nombre de limites dans son application, liées au caractère plus ou moins officiel des engagements contractuels entre employeurs et employés.

Or en matière de contrat de travail, les situations sont aujourd'hui très diversifiées. Près de 76 % des entreprises n'ont signé de contrat de travail à durée indéterminée qu'avec moins de 25 % de la main-d'œuvre qu'elles emploient, tandis que 2 % des entreprises emploient entre 75 et 100 % de leur main-d'œuvre sur contrat verbal (tableau 1).

Tableau 1

**Répartition des entreprises en fonction du pourcentage de la main-d'œuvre employée dans chaque catégorie de contrat de travail (%)**

	< 25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	Total
<i>Type de contrat :</i>					
Contrat à durée indéterminée	75,8	4,4	2,8	17,0	100,0
Contrat à durée déterminée	30,9	6,6	8,5	54,0	100,0
Contrat saisonnier	91,2	1,7	2,1	5,1	100,0
Contrat à la tâche	98,5	0,0	0,0	1,5	100,0
Contrat verbal	96,9	0,9	0,1	2,1	100,0
<i>Contrat écrit en fonction de la durée :</i>					
Contrat de 3 ans	87,0	4,6	1,1	7,3	100,0
Contrat de 2 à 3 ans	87,4	2,3	0,3	10,0	100,0
Contrat de 1 à 2 ans	52,9	5,4	3,4	38,3	100,0
Contrat de moins d'un an	61,4	0,9	5,1	32,6	100,0

La restructuration économique du Viêt-nam n'est pas terminée, et en ce sens, la transition se poursuit. Cette restructuration a permis d'atteindre une forte croissance de la production et du niveau de vie, mais elle a entraîné un

accroissement des inégalités, qui ne sauraient se résumer aux seules inégalités de revenu.

## **Recomposition sociale**

Les nouvelles règles établies depuis 1986 ne concernent pas que l'économie, même si depuis lors les changements les plus spectaculaires ont à voir avec la production, la circulation et la consommation des biens. En fait c'est toute la société qui est en mouvement et l'on assiste actuellement à une évolution radicale des modalités d'encadrement social et des relations entre l'État et les citoyens. Un processus d'individualisation est à l'œuvre dans le rapport non seulement à la propriété, à la richesse et au travail, mais aussi à la résidence, au groupe social et à l'éducation. D'une nation de militants ascétiques où le jeu social était encadré par l'État sous l'égide de grands idéaux collectifs, on voit émerger une société où la recherche du bien-être individuel et familial devient la référence dominante. La libération du jeu économique a permis l'accès à une plus grande aisance, mais elle a généré aussi des inégalités de situation et de niveau de vie. La libération du jeu social modifie le mode de reproduction de la société en levant les barrières à l'accès individuel au capital économique, social et culturel. Elle entraîne une recomposition sociale en ouvrant la voie à des modalités nouvelles de l'ascension et de la différenciation sociales. Les inégalités de situation et de niveau de vie se doublent d'inégalités sociales. Elles se révèlent particulièrement dans le domaine de l'accès à l'éducation et à la formation.

Au début des années 1980, la politique éducative, et sa traduction sur le terrain, étaient marquées par l'égalitarisme. Les objectifs étaient l'accès à l'éducation pour tous. La réduction de l'analphabétisme et la scolarisation généralisée

étaient des causes nationales. Face à des acquis déjà remarquables, le combat pour l'éducation, l'effort militant se portaient sur les frontières du système, là où sa diffusion n'était pas complète, c'est-à-dire principalement dans les zones montagneuses, lointaines, reculées. Par ailleurs la structure du système était le résultat d'un compromis entre scolarisation de l'ensemble de la population et formation de l'élite dirigeante. Cette structure éducative possédait ainsi, à l'image de la structure sociale, une base très large et se rétrécissait très fortement dans les niveaux supérieurs. En 1979-1980, pour 1 000 élèves dans le primaire il y avait ainsi 400 dans le secondaire de base, 87 dans le secondaire supérieur et 19 à l'université. De plus il n'y avait pas de droits scolaires, les contributions annexes des familles étaient minimales et des systèmes de bourses permettaient aux meilleurs élèves de poursuivre leurs études sans entraves économiques. Les positions sociales étaient ensuite acquises en fonction des diplômes obtenus et du mérite militant des familles et des individus. Certes ce système scolaire, méritocratique, laissait de la place au jeu d'héritages culturels et politiques inégalitaires. Il fonctionnait aussi selon des orientations urbaines, avec le primat de l'enseignement général et des idéaux de réussite sociale dans les fonctions bureaucratiques, et les étages supérieurs de la pyramide restaient les instruments privilégiés de la reproduction de l'élite urbaine. Cependant la diffusion généralisée de l'enseignement primaire et l'ouverture élargie à l'enseignement secondaire de base faisaient de ces niveaux les piliers de l'égalitarisme socialiste.

Aujourd'hui les conditions du maintien de cette structure égalitaire ne sont plus réunies. Les nouvelles modalités de la conduite de la politique éducative, le nouveau mode de gestion de la carte scolaire et l'autonomisation accrue des provinces, les nouvelles procédures et la diversification des

sources de financement de l'école et la fin du monopole de l'offre publique au profit d'acteurs privés ont permis après le choc de 1989 la reprise de la dynamique scolaire. Celle-ci prend toutefois des formes beaucoup plus inégalitaires, alors que la dynamique antérieure n'avait pas parachevé son parcours démocratique. Ainsi, en dépit d'avancées considérables, l'alphabétisation de tous les adultes n'était pas encore réalisée, non plus que l'accueil de tous les enfants de 6 à 10 ans à l'école, ce qui contribuait à entretenir une population d'analphabètes. L'éducation étant maintenant considérée comme un investissement, le militantisme à fonds perdus des campagnes d'alphabétisation des adultes et de scolarisation des enfants dans les zones résistantes fait place à un plus grand réalisme. Les objectifs des programmes d'alphabétisation sont globalement revus à la baisse et de plus ajustés aux difficultés estimées. Au lieu de concerner comme auparavant toutes les personnes d'âge actif (plus de 15 ans), ces programmes ne visent plus maintenant que les 15-25 ans dans les zones les plus délicates (provinces montagneuses, zones enclavées, delta du Mékong et populations de pêcheurs), et les 15-35 ans dans le reste du pays. Les plans éducatifs étant maintenant indicatifs et de plus largement délégués aux provinces, la carte scolaire ne pouvant plus répondre d'une commande centrale pour tous les niveaux, la réalisation des objectifs de l'éducation dans l'enseignement primaire et secondaire général est assujettie à la volonté et aux moyens budgétaires des provinces. Tout ceci pèse sur les inégalités régionales d'alphabétisation et de scolarisation.

Par ailleurs les nouvelles procédures de financement altèrent le fonctionnement démocratique de l'école. L'égalitarisme du primaire est menacé, et les inégalités d'accès aux cycles supérieurs se renforcent. Cela tient aux charges nouvelles qui pèsent maintenant sur les parents d'élèves et

la fluidité des parcours scolaires peut subir de sérieuses entraves économiques. Scolariser ses enfants, c'est faire un véritable investissement au sens physique du terme, c'est-à-dire dépenser de l'argent. Officiellement, et à la différence des autres niveaux, l'école primaire reste gratuite. Cependant les budgets publics ne peuvent assurer en moyenne que 50 % des frais de fonctionnement (avec des variations de 25 à 65 % selon les provinces) et le reste est donc exigé des parents. Scolariser un enfant dans l'enseignement primaire coûtait en moyenne par an en 1996, et sans compter les repas, 261 000 dôngs dans les zones urbaines et 105 000 dôngs dans les zones rurales [GSO, 1996]. Pour les familles pauvres<sup>2</sup>, le montant de ces sommes peut amener à écourter les scolarités primaires, voire à ne pas les autoriser.

C'est a fortiori le cas pour les niveaux de l'enseignement secondaire où, en plus des droits scolaires officiels, qui vont de 20 000 à 60 000 dôngs, les sommes exigées doublent ou quadruplent. Pour le secondaire de base, et selon la même source, les coûts non-officiels sont de 488 000 dôngs dans les zones urbaines et de 203 000 dôngs dans les zones rurales. Pour le secondaire supérieur, ils sont respectivement 788 000 dôngs et 503 000 dôngs. L'enseignement supérieur est dans la même logique. Les droits officiels sont encore plus élevés (420 000 dôngs en moyenne en 1994 et 1995) [World Bank, 1996], et ils ne représentent que moins de la moitié des coûts non-officiels. Un système de bourses, de réduction de droits et de prêts existe toutefois pour les étudiants, mais d'une part il n'est pas explicitement basé sur le niveau de ressources des familles, et d'autre part les modes d'attribution et les montants attribués sont variables, voire discrétionnaires, selon les établissements.

---

2 Le salaire mensuel minimum passera à 210 000 dôngs en 2001

Au-delà du primaire, la poursuite de la scolarité dans les niveaux supérieurs dépend donc de moins en moins des seuls résultats scolaires, parce qu'elle repose de plus en plus sur les moyens financiers des parents au fur et à mesure que l'on s'élève dans les niveaux. Ce mécanisme de sélectivité financière qui s'ajoute à celui de l'héritage culturel fait que c'est véritablement dans cet accès aux niveaux supérieurs que s'expriment et se renforcent les inégalités sociales. Ces niveaux post-primaire sont les plus socialement discriminants mais ils sont aussi ceux qui ont évolué le plus vite ces dernières années non seulement dans leurs effectifs mais aussi dans leur structure. Pour les effectifs, le graphique 1 p. 30 en illustre les évolutions récentes. Cela se traduit par des inflexions dans la forme de la pyramide scolaire. Entre 1979-1980 et 1995-1996, pour 1 000 élèves dans le primaire, le secondaire de base est passé de 400 élèves à 421, le secondaire supérieur de 87 à 100 et l'enseignement supérieur de 19 à 40.

La structure a quant à elle connu deux grands changements. Le premier, éminemment symbolique, a conduit en 1990 à la création dans toutes les provinces d'une filière spéciale du secondaire supérieur qui regroupe les « élèves doués ». Le second changement, de plus grande incidence, est issu de la fin du monopole de l'offre publique d'éducation qui, en libérant la demande « payante », a ouvert la voie à des acteurs privés. Ces derniers ont progressivement développé une offre (les écoles « fondées par le peuple » et les écoles privées) qui investit deux créneaux, à la base et au sommet du système, l'enseignement pré-primaire d'un côté et le secondaire supérieur et l'université de l'autre. La progression récente de ces deux derniers est d'ailleurs attribuable pour plus du quart à cette offre privée. La sélectivité financière et bien sûr sociale de l'accès à ces niveaux suit donc une trajectoire ascendante.

La diversification des filières du secondaire supérieur ne serait en fait qu'une expression structurelle d'un mouvement de différenciation sociale qui traverse l'ensemble du système scolaire.

Ce mouvement de différenciation est avant tout une accentuation des inégalités de situation socio-économique et des clivages géographiques. Il commence dès l'enseignement pré-scolaire. Ce niveau n'a pas vocation à inculquer à proprement parler des connaissances mais à dispenser, en termes de sociabilité et d'imprégnation culturelle, une bonne préparation au mode de vie scolaire. Or depuis 1993 la reconstruction de ce niveau, gravement affecté par la fin des coopératives, est due pour une bonne part (40 %) à des initiatives privées et s'est effectuée principalement en milieu urbain. Ensuite, au niveau de l'enseignement primaire, une bonne manière de tempérer les inégalités de culture scolaire des enfants est de renforcer la qualité de l'enseignement dispensé - qui joue un rôle important dans la régularité des parcours scolaires- et particulièrement en rehaussant le niveau de qualification des enseignants. C'est dans ce domaine que les efforts gouvernementaux ont porté et c'est une des causes de la reprise du primaire. Ainsi entre 1991 et 1995, la moyenne nationale de maîtres qualifiés du primaire est passée de 57 à 66 % [GSO, 1997]. L'ensemble du pays a bénéficié de cet effort, et toutes les zones ont vu leur taux de réalisation<sup>3</sup> progresser d'une vingtaine de points, mais les écarts initiaux entre elles sont restés quasiment identiques (tableau 2).

On peut noter que les zones économiques qui possèdent les taux les plus bas en 1991 comme en 1995, Les Hauts plateaux du Centre et le delta du Mékong, sont aussi celles où les taux d'analphabétisme restent supérieurs à la

---

3 Pourcentage des enfants de la classe 1 recrutés il y a cinq ans et qui ont fini le primaire.

moyenne nationale et où la culture scolaire est la moins vivante. Ces déficits éducatifs bien localisés s'enracinent dans un long passé. La progression générale de la maîtrise des parcours signifie néanmoins que la reprise de la dynamique scolaire a bien reconsolidé le socle de l'enseignement primaire, mais que les inégalités scolaires régionales n'ont pas été réduites.

**Tableau 2**  
**Évolution sur cinq ans des taux de réalisation dans l'enseignement primaire par zones économiques**

	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95
Hautes Terres du Nord	37,4	38,3	46,6	54,9	57,8
Delta du Fleuve Rouge	66,1	68,6	72,0	79,6	91,2
Centre-Nord	43,5	45,5	49,6	59,5	66,9
Centre Côtier	46,6	44,9	50,8	61,8	71,9
Hauts plateaux du Centre	31,2	33,3	37,0	48,3	50,0
Sud-Est	46,3	46,7	50,8	64,2	63,5
Delta du Mékong	23,0	23,2	28,1	39,3	48,6

Un autre aspect important des inégalités est celui qui touche au clivage urbain-rural. Ce terme de clivage souligne en effet l'existence d'un véritable décalage de scolarisation entre les zones urbaines et les zones rurales. Ceci vaut pour les adultes, pour lesquels les différences de niveau scolaire atteint correspondent en moyenne à un cycle entier de retard pour les zones rurales [Henaff, Martin, 1999]. Ceci vaut aussi pour le mode actuel de scolarisation des enfants. Tout d'abord la proportion des enfants qui n'iront jamais à l'école est plus importante dans les zones rurales (de 4 à 5 % contre de 0,7 à 2 % dans les zones urbaines).

Ensuite le recrutement à l'école y est plus tardif, avec 71 % des enfants de 5-9 ans dans le primaire contre 80 % dans les zones urbaines. Enfin les passages dans les cycles supérieurs y sont beaucoup moins nombreux. En effet, si les jeunes gens d'origine rurale de la tranche d'âge des 15-19

ans sont pour 18 % dans le secondaire de base, 24 % dans le secondaire supérieur, 2 % à l'université et près de 50 % qui ont déjà mis fin à leur parcours scolaire, pour les jeunes gens d'origine urbaine les proportions pour les mêmes niveaux sont respectivement de 7 %, 47 %, 11 % et 33 %.

Ces inégalités éducatives selon la région et selon la résidence urbaine-rurale ne font qu'exprimer des inégalités sociales. Il est certain que l'offre scolaire différentielle en qualité comme en quantité est un facteur important de ces inégalités éducatives. Les enseignants sont dans l'ensemble plus qualifiés dans les zones urbaines, même si le niveau général est en progression, et les établissements d'enseignement secondaire supérieur et les universités restent un monopole des villes.

De plus les formations dispensées sont très articulées avec le mode de vie urbain. Cependant le simple fait de scolariser ou non son enfant, ensuite celui de maintenir cet enfant à l'école et a fortiori celui de prolonger sa scolarité en l'appuyant pour le franchissement des échelons supérieurs est largement dépendant de la condition socio-économique de la famille. Ce l'est surtout depuis que l'entrée, le maintien et la progression à l'école sont de plus en plus assujettis au discriminant financier. Le niveau de vie des parents conditionne quasi mécaniquement le niveau de scolarité que peuvent suivre les enfants. Tiré d'une enquête nationale réalisée en 1997, le graphique 7 en est l'illustration [Henaff, Martin, 1999]<sup>4</sup>. En fonction de la région, de la résidence et du niveau de vie, les parcours scolaires conditionnent aussi l'accès à la formation professionnelle, car des scolarités insuffisantes ou tardives constituent un handicap pour l'accès à celle-ci. Dans ses formes scolaires, cette formation professionnelle n'est vraiment ouverte

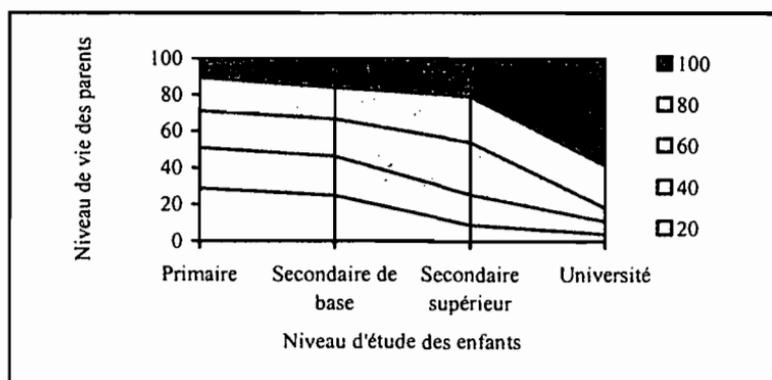
---

4 Le niveau de vie des familles (revenu plus équipement de l'habitation) a été distribué en 5 strates ascendantes, de 20 à 100.

qu'aux sortants de l'enseignement secondaire de base et secondaire supérieur. Ces formes scolaires, on l'a vu, sont entrées en crise depuis la restructuration économique du pays. Cette crise n'a pas empêché une forte montée de l'offre et de la demande (particulièrement chez les jeunes ruraux) de formations extra-scolaires, conséquence alternative de cette même restructuration. Or Les formations extra-scolaires institutionnelles sont préférentiellement ouvertes aux personnes qui ont un niveau égal ou supérieur au secondaire de base. Autrement dit, un niveau scolaire inférieur au secondaire de base n'ouvre l'accès, quand c'est le cas, qu'aux formations non-institutionnelles, c'est-à-dire à l'auto-formation, aux formations sur le tas ou au métier familial.

Graphique 7

Niveau d'études des enfants selon le niveau de vie des parents en 1997



Le Renouveau a ainsi profité au plus grand nombre en termes de scolarisation de base. Dans le même mouvement elle a permis aux couches sociales urbaines de se revitaliser et de s'investir massivement dans les niveaux élevés du système scolaire. En même temps, sur les marges, celles de l'analphabétisme et de la non-scolarisation, l'effort égalitaire marque le pas.

## Conclusion

La politique de rénovation a engendré des changements redoutables dans l'économie et la société vietnamiennes. Elle a désencadré et libéré l'économie et a permis de ce fait la sortie du marasme économique et la reprise de la croissance. Cependant les fruits de cette efficacité économique ne sont pas également partagés. La diversification des activités permet bien d'accroître les revenus, y compris en milieu rural. Il s'en faut cependant que tous les agriculteurs en aient bénéficié. Cette diversification a été plus rémunératrice dans les secteurs de l'industrie et des services. Les revenus augmentent globalement mais les inégalités de revenu et de niveau de vie tendent à s'accroître aussi, ainsi que celles liées au type d'emploi occupé. Toutes les composantes de l'ancien système de protection sociale n'ont pas encore été parfaitement relayées.

Par ailleurs le désencadrement du jeu social, associé au Renouveau économique, libère les aspirations individuelles à se faire valoir et à tirer avantage de la nouvelle donne. Une nouvelle bourgeoisie d'argent émerge et investit le champ scolaire, et le nouveau mode de « laisser faire » dans l'éducation commence à contredire les principes de l'égalitarisme socialiste. C'est dans un nouvel espace économique et social que peuvent se déployer les stratégies des individus, des familles, des entreprises et des institutions.

## Bibliographie

DE VIENNE M.S. [1994], *L'économie du Viêt-nam (1955-1995) – Bilan et Prospective*, Paris, CHEAM, Notes Africaines, Asiatiques et Caraïbes, 223 p.

- GENERAL STATISTICAL OFFICE [1994], *Vietnam Living Standards Survey, 1992/93*, Hanoi, Statistical Publishing House.
- GENERAL STATISTICAL OFFICE [1997], *Social indicators in Vietnam 1990-1995*, Hanoi, Statistical Publishing House.
- HENAFF N., MARTIN J.-Y. [1999], *Observatoire de l'emploi et des ressources humaines, Viêt-nam, Rapport de l'enquête auprès des ménages, deuxième passage, novembre-décembre 1997*, Hanoi, Éditions du Travail et des Affaires sociales, 105 p.
- WORLD BANK [1996], *Vietnam – Education financing sector study*, Human Resources Operations Division Country Department I, East Asia and Pacific Region, October, 143 p.+ annexes.